

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
seul restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Septembre 1875.

Bulletin politique.

La mesure prise récemment par la Prusse d'interdire la sortie de ses chevaux a excité chez nous une légitime et vive émotion. On s'est mis à chercher la raison de cette prohibition, qui vise incontestablement la France. La statistique s'en est mêlée, et le résultat des recherches et des réflexions se trouve être fort grave.

La *Patrie* cite aujourd'hui le travail d'un vétérinaire de Lyon, M. Guivagne, qui établit que, depuis trois ans et demi, la France vend directement ou indirectement à l'Allemagne 13,000 chevaux annuellement.

Ce chiffre est trop considérable pour ne pas paraître exagéré. Mais toujours est-il qu'il résulte de la statistique officielle que la France possédait, en 1866, 3,313,392 chevaux, tandis qu'en 1872 on n'en comptait que 2,882,854. D'autre part, il est certain que l'Allemagne achète à la France beaucoup plus de chevaux qu'elle ne lui en vend, et que la différence entre ces achats et ces ventes va tous les jours en augmentant.

Les réflexions à tirer de là n'ont pas besoin d'être indiquées. A côté de l'intérêt agricole, il y a les considérations militaires, qu'il importe de ne pas perdre de vue.

Beaucoup de ceux qui s'en préoccupent, proposent, pour aller au plus pressé, de prendre chez nous la même mesure que l'Allemagne a prise chez elle.

En thèse générale, ces mesures prohibitives sont déplorables. Nous ne parlons pas au nom de doctrines libre-échangistes absolues, car il ne saurait rien y avoir d'absolu en ces matières. Mais il va de soi que, lorsqu'on veut augmenter la production, il ne faut pas fermer les débouchés. Mais aux situations exceptionnelles doivent répondre des mesures exceptionnelles. Nous parlons donc tout-à-fait l'opinion de ceux qui proposent d'empêcher momentanément l'exportation de nos chevaux.

Qu'on prenne bien garde pourtant de ne pas tendre par là à décourager les éleveurs. Une mesure du genre de celle dont nous parlons doit toujours être accompagnée de correctifs.

Les moyens d'encourager les éleveurs sont à étudier. On en a déjà proposé un auquel nous ne pouvons qu'applaudir. Il s'agirait que l'administration militaire décidât qu'elle achèterait désormais des chevaux plus jeunes pour les besoins de l'armée. Nul doute qu'une pareille mesure n'encourageât beaucoup les éleveurs, en diminuant grandement leurs risques, leurs embarras et la mise de fonds qu'ils ont à faire par chaque tête de cheval.

Quoi qu'on veuille penser du moyen de prohibition, d'exportation ou de toute autre mesure proposée, il faut se hâter d'examiner et de décider, car le danger qu'on signale avec raison est grave et ne souffre pas de retards à y aviser.

Chronique générale.

On lit dans le *Constitutionnel* :
« Après une entrevue avec quelques ban-

quiers importants, M. Léon Say, ministre des finances, aurait, en quittant Paris, déclaré qu'il n'avait pas songé à la combinaison de la conversion du 5 0/0, et que ce n'était pas dans les circonstances actuelles qu'il était possible de s'occuper d'une opération aussi considérable. »

C'est au *Constitutionnel* lui-même que nous avons emprunté la nouvelle relative à la conversion du 5 0/0.

On écrit de Cette, le 27 août, au *Messenger du Midi* :

« Le matériel et les munitions de guerre, destinés aux corps alphonisistes de la Catalogne, transitent toujours par notre port.

« Hier encore, la balancelle *Paquita* apportait 4,000 caisses cartouches Remington, et le vapeur *Coreo* de nombreux colis, tels que 547 caisses grenades, 500 bombes, 100 caisses gargousses, 88 caisses gargousses, 3 colis outils en fer et 36 caisses argent. Cette dernière munition est bien la meilleure, puisqu'elle les contient toutes. Tout cet attirail était escorté par quatre officiers et cinq soldats. »

On lit dans l'*Union* :

« Nous avons posé la question de savoir si l'engagement de servir dix années, dans l'enseignement supérieur libre, exemptera du service militaire, comme le même engagement pris au profit de l'Université. S'il faut en croire l'*Echo*, cette question a été entendue, et elle est étudiée en ce moment au ministère de l'instruction publique.

« Quoi qu'il en soit, nous espérons bien que la question sera portée à la tribune de l'Assemblée, soit pour obtenir une déclaration du ministère assurant l'égalité en faveur de l'enseignement libre, soit pour demander au besoin une loi qui l'établisse. »

M. Princeteau, député de la Gironde, vient de mourir à Bordeaux, à l'âge de soixante-un ans. Il siégeait dans les rangs de la droite. M. Princeteau est surtout connu comme auteur de la proposition qui porte son nom, et qui est relative à l'incompatibilité du mandat de député avec les fonctions publiques salariées, exception faite des fonctions de ministre, d'ambassadeur et de préfet de la Seine.

Le total des souscriptions pour les inondés, versées entre les mains de M^{me} la maréchale de Mac-Mahon et des membres du Comité central, s'élève à la somme de 4 millions 238,522 fr. 05 c.

Les souscriptions versées jusqu'à ce jour à la caisse centrale du Trésor public à Paris et aux caisses des trésoriers-payeurs généraux dans les départements, s'élèvent à la somme de 17,879,225 fr. 07 c.

Si l'on ajoute cette somme au montant de la liste ci-dessus, on obtient le total de 22,117,747 fr. 12 c.

M. Jules Simon est allé rejoindre M. Thiers à Lausanne.

Les nouveaux timbres-poste.

La commission chargée d'examiner les différents types de timbres-poste mis au

concours le 9 août 1875 a rendu son jugement.

L'esquisse qui a obtenu la première prime (4,500 fr.) représente la Paix et le Commerce. Entre les deux figures allégoriques se trouve une mappemonde où le chiffre du timbre se détache d'une façon très-apparente.

Les mots *République Française* figurent au-dessus.

Nous ignorons le nom de l'auteur du projet.

La deuxième (500 fr.) a été décernée à une Abondance s'appuyant sur un écusson qui sert de cadre au chiffre postal.

L'auteur de l'esquisse qui a obtenu la troisième prime a représenté la France sous une figure allégorique qui tient dans sa main droite un flambeau.

Dans ces trois dessins, les conditions exigées par le programme ont été parfaitement remplies. Les mots : *République Française, Postes* et 25 c. sont très-apparents.

La commission a remarqué, en outre, un Mercure à cheval sur un Pégase ; mais l'idée de cette esquisse était un peu trop fantaisiste pour qu'on pût songer à l'adopter.

L'installation de la future Chambre.

Le gros œuvre de la salle est totalement achevé. Les parois en pierre et brique s'élèvent jusqu'au sommet, la toiture de fer est posée, et à l'intérieur on peut déjà voir le squelette de la nouvelle salle. Des solives en fer faisant saillie indiquent les niveaux des divers étages de tribunes. Les colonnes qui doivent garnir l'hémicycle sont déjà posées.

Une immense charpente de 20 mètres de hauteur occupe tout l'espace situé entre les parois. Cette charpente, qui ne pèse pas moins de 87,000 kilogrammes, a servi à monter la toiture en même temps que les matériaux des immenses murs qu'il a fallu élever pour la soutenir.

Dans la première semaine de septembre, on va pouvoir commencer les travaux de décoration. M. d'Audiffret-Pasquier a annoncé à la Commission de permanence qu'elle serait consultée à ce sujet. Il s'agit, en effet, de décider quel caractère auront ces ornements. C'est pour les tableaux ou statues, qui seront la reproduction de personnages ou de scènes historiques, que l'architecte a voulu se couvrir de l'avis de la Commission.

Il a craint, en déterminant lui-même l'époque à laquelle seront empruntés les souvenirs historiques, de susciter l'opposition de telle ou telle fraction de l'Assemblée. Ainsi, pour la décoration du grand panneau qui se trouvera derrière le fauteuil du président, il faudra un tableau. L'architecte propose d'y placer la grande scène de *L'Ouverture des Etats généraux*. Il est à peu près certain que son avis prévaudra ; mais l'autorisation de l'Assemblée ou du moins de son bureau, sera demandée par mesure de précaution.

La grande galerie, qui fait le pendant de la galerie actuelle des Tombeaux et qui doit servir de salle des Pas-Perdus, était ornée d'une grande quantité de bustes et de statues en pied, où les maréchaux de l'Empire coudoyaient les maréchaux de la Restauration ou ceux de la première République. Le second Empire y avait adjoint un certain nombre de ses hommes.

Il s'agit aujourd'hui de faire un choix dans cette masse, et c'est encore le bureau de l'Assemblée qui va être appelé à accomplir cette tâche.

En même temps qu'on construit la salle,

on travaille activement aux dépendances nombreuses dont elle sera entourée. Sur l'un des côtés se trouveront une salle pour les ministres lorsqu'ils voudront tenir conseil à la Chambre même, et, à côté, un immense lavabo pour les députés. Sur le côté opposé se trouveront le fumoir des députés et la salle spécialement affectée aux journalistes et communiquant par un escalier distinct avec la tribune de la presse dans la salle.

Dans les deux parties de l'aile sud du château, situées à droite et à gauche de la nouvelle salle, on refait activement toutes les pièces qui étaient totalement détériorées. A droite se trouvera la sténographie à l'entresol, les bureaux au premier, et les commissions au second ; à gauche, à l'entresol, l'administration : caisses, questeurs, procès-verbaux, et, au-dessus encore, bureaux et commissions.

A l'extrémité méridionale de l'aile sud, dans la partie qui donne sur la cour de Monsieur et la pièce d'eau des Suisses, se trouveront les appartements du président de l'Assemblée. La grande salle de réception se trouvera dans la belle galerie de Marengo.

Il n'y a pas moins de 500 ouvriers occupés actuellement à ces travaux.

Le *Journal officiel* a publié divers décrets relatifs à l'intervention des percepteurs et des receveurs des postes dans le service des caisses d'épargne. Le premier, dont nous avons donné hier le texte, porte que les percepteurs des contributions directes et les receveurs des postes dont le concours aura été demandé par les administrations des caisses d'épargne pourront, sur l'avis conforme du ministre de l'agriculture et du commerce, être autorisés par le ministre des finances à recevoir les versements et à effectuer les remboursements pour le compte des caisses d'épargne de leur département. Le second et le troisième, enfin, sont relatifs au service des caisses d'épargne qui auront obtenu le concours des percepteurs et receveurs. Nous ne pouvons entrer ici dans de grands détails sur la manière dont fonctionnera ce service ; nous nous bornons à signaler les dispositions suivantes, qu'il importe le plus de connaître. Le concours des percepteurs et des receveurs des postes sera rémunéré au moyen d'une remise fixe de 10 centimes pour chacun des versements ou remboursements effectués par leurs soins, et cette remise sera à la charge des caisses d'épargne.

Aucune rémunération ne sera allouée aux receveurs des finances. Les receveurs principaux des postes n'auront droit à la remise de 10 centimes que pour les opérations accomplies à leur propre bureau.

Les receveurs des finances seront responsables vis-à-vis des caisses d'épargne, de la gestion des percepteurs de leur arrondissement, sauf leur recours, en cas de débet, sur le cautionnement de ces derniers comptables. En cas d'insuffisance du cautionnement des percepteurs et si le déficit provient de force majeure ou de circonstances indépendantes de la surveillance du receveur des finances, celui-ci pourra obtenir la décharge de sa responsabilité.

Le Trésor a la même responsabilité et le même recours contre les receveurs de l'administration des postes, à l'égard des opérations effectuées par eux.

Enfin, les percepteurs et les receveurs des postes ne pourront recevoir des dépôts que des personnes majeures, des femmes mariées assistées de leur mari, des veuves dont la

déclaration doit mentionner le nom d'alliance, et des enfants mineurs assistés de leur père ou de leur tuteur légal. Tout autre déposant ne sera admis à présenter sa demande de livret qu'au siège même de la caisse d'épargne.

On écrit de Pau :

Il a été annoncé, il y a quelques jours, l'issue du procès fait devant la cour d'assises des Basses-Pyrénées, sur la plainte du gouvernement d'Alphonse XII, au directeur de la *Voix de la Patrie*, journal royaliste et carliste de Bayonne. Quelques détails sur cette affaire intéressante.

Le gouvernement français, qui avait déjà accordé à celui de Madrid l'internement du directeur de la *Voix de la Patrie*, qui livre maintenant passage sur notre territoire au matériel de guerre alphonstiste, le gouvernement français, qui ne sait, en un mot, rien refuser à ces lieutenants de la Prusse, ministres du fils d'Isabelle, n'a pas hésité, pour leur plaire, à mettre en mouvement tous les rouages de la justice française.

Le marquis d'Alex était accusé de je ne sais plus combien d'insultes, relevées en quinze numéros du journal, à l'adresse soit de Cabrera, soit d'un souverain reconnu par la France. Son défenseur M^e Ressayre, avocat du barreau de Toulouse, dans une élégante et incisive plaidoirie, a déclaré d'abord qu'il ne pouvait plus y avoir d'insulte à l'égard de celui qui fut Cabrera; des textes relevés comme offensants pour Alphonse XII, il a refusé d'examiner ceux qui avaient paru après le coup de main de Martinez Campos, il est vrai, mais avant la reconnaissance officielle du nouveau régime de caserne; quant aux passages incriminés, il a démontré qu'ils constituaient une discussion fort vive, et fort dédaigneuse parfois, des questions espagnoles, mais non pas des injures. Et en finissant, il a réclamé du jury un acquittement pur et simple, un jury français ne pouvant se faire le ministre des vengeances et des rancunes des hommes de Madrid.

« Quel que soit votre verdict, messieurs, a-t-il ajouté, en sortant de cette enceinte, je me ferai un honneur de serrer la main du marquis d'Alex, comme étant celle d'un homme loyal, celle du vigoureux champion d'une noble cause. Je n'en ferais pas autant, certes, pour les hommes qui entourent ou exploitent Alphonse XII. Je suis républicain; si je ne l'étais pas, je serais légitimiste ou carliste; alphonstiste, orléaniste ou bonapartiste, jamais ! »

Par onze voix contre une, le jury des Basses-Pyrénées a donné raison au défenseur et renvoyé absous le directeur de la *Voix de la Patrie*. On doit féliciter de ce résultat le jury, le marquis d'Alex, et aussi le brillant avocat, un de ces républicains comme il y en a trop peu, hommes de convictions et de principes que l'on estime en les combattant, comme ils savent eux-mêmes honorer leurs adversaires.

Etranger.

RUSSIE.

Le prince Alexis de Russie, qui avait épousé, il y a quelques années, une demoiselle d'honneur de l'impératrice contre la volonté du czar, vient de divorcer pour se conformer au désir de l'empereur son père.

SUISSE.

Le grand conseil de Genève, après une discussion des plus vives, vient d'adopter en troisième délibération le projet de loi qui retire aux sœurs et aux petites sœurs des pauvres l'autorisation d'ouvrir des établissements d'éducation dans ce canton.

Ce vote contient en principe l'abolition des couvents et autres communautés religieuses.

ESPAGNE.

Voici les dépêches communiquées par l'Agence Havas :

Perpignan, 29 août, soir.

Les avis de la Seo d'Urgel constatent que la garnison carliste de la citadelle a défilé ce matin devant les troupes alphonstistes.

Lizarraga en uniforme de général, et l'évêque d'Urgel, en soutane rouge (?), marchaient en tête et ont été reçus très-courtoisement par Jovellar et les autres gé-

néraux. L'évêque a même donné sa bénédiction.

La garnison carliste était composée de quatre compagnies régulières et de nombreux volontaires assez mal armés. Après le défilé, toutes ces troupes ont été désarmées.

Le total des prisonniers dépasse 800, dont 400 officiers qui gardent leurs épées et leurs chevaux.

On a pris dans la citadelle deux canons Krupp, deux mortiers, une vingtaine de vieux canons, peu de munitions, mais une grande quantité de provisions. La citadelle avait peu souffert, et la capitulation a eu lieu à peu près uniquement faute d'eau potable et après que les assiégés eurent reçu un message de Dorregaray portant que Saballs et Castells n'ayant pu faire leur jonction, il leur était impossible de venir à leur secours.

La perte totale des carlistes pendant le siège a été de 40 morts et d'une centaine de blessés. Celle des troupes alphonstistes paraît atteindre 300 morts ou blessés.

On a trouvé dans les ambulances carlistes 50 blessés.

Lizarraga a été autorisé à se rendre à Barcelone.

L'évêque reste détenu provisoirement au séminaire d'Urgel. Les autres prisonniers ont été acheminés aujourd'hui sur Puyceda, d'où ils seront conduits à Barcelone.

Le général Jovellar repartira demain pour le Sud.

Les opérations contre Dorregaray vont être activement reprises.

Madrid, 29 août, soir.

Officiel. — Le ministre des affaires étrangères d'Allemagne a félicité le gouvernement espagnol au sujet de la reddition de Seo d'Urgel.

Une division du second corps de l'armée du Nord a pris aux carlistes 400 charrettes remplies de sel et de blé et 500 moutons.

LA SEU D'URGEL.

La Seu d'Urgel (en espagnol Seo ou église cathédrale — de Urgel), qui partage aujourd'hui en Europe, avec la province d'Herzégovine, le privilège de fixer l'attention du monde politique, est une petite ville de 3,000 habitants à peine, située en Catalogne, entre la première et la seconde ligne des Pyrénées, entre Puyceda au nord-ouest et Lerida au sud.

Un nid de cigogne au sommet d'une tour, tel est l'aspect de la citadelle qui domine la ville. Les maisons groupées autour de la Seu, dont la fondation remonte à l'année 820, occupent le confluent de deux charmantes rivières, la Sègre et la Balira, qui descendent, la première de la France, la seconde de la poétique vallée d'Andorre. Urgel, en temps de paix, fait un commerce assez considérable de grains et de bois de charpente.

La Seu d'Urgel, place de guerre de deuxième ordre et résidence d'un gouverneur militaire, est en même temps le chef-lieu de la juridiction du diocèse de ce nom et le siège d'un évêché célèbre, sous la protection duquel se trouve placée la petite république d'Andorre.

Au huitième siècle, du temps de Charlemagne, cette ville devint un des comtés de la Marche d'Espagne qui, sous le règne de Charles-le-Chauve, fut compris dans le marquisat de Barcelone. Elle fut réunie au quinzième siècle à l'Aragon, puis fit de nouveau partie de la Catalogne.

Elle acquit surtout une grande célébrité dans la révolution d'Espagne de 1822. C'est dans ses murs que se réunissait la junte apostolique et que fut instituée une régence qui, au nom du roi Ferdinand VII, considéré comme prisonnier, ordonna de rétablir en Espagne toutes choses en l'état où elles se trouvaient avant le 7 mars 1820. Dans les premiers jours de l'année 1826, elle tomba au pouvoir des constitutionnels, commandés par Mina, mais fut occupée peu après par les troupes d'intervention françaises, placées sous le commandement supérieur du duc d'Angoulême.

Deux fois déjà elle avait été prise par les Français : la première, sous Louis XIV, au début de la guerre de succession, et la seconde sous le premier Empire, pendant la désastreuse expédition d'Espagne.

ITALIE.

Le journal italien *Bacchiglione* assure que

le gouvernement italien a résolu de former entre Padoue et Trévise un camp de 40,000 hommes en vue des événements de l'Herzégovine.

ANGLETERRE.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

« Le gouvernement anglais vient de publier les documents relatifs au navire allemand *Turandot*, qui a été capturé pendant la guerre de 1870 par un bâtiment de guerre français. Cette correspondance offre un grand intérêt pour le droit international.

« Le chargement du *Turandot* avait été assuré par une maison de Londres pour une somme de 6,400 liv. st. Les marchandises furent vendues par le conseil des prises français pour un peu plus de 4,000 liv. st., laquelle somme fut remise au gouvernement allemand. Les assureurs revendiquent cette somme en se fondant sur l'indemnité qu'ils avaient payée. Or, le gouvernement allemand ne reconnaît que les droits des propriétaires eux-mêmes, et le comte Derby, à qui les assureurs se sont adressés, a déclaré que la décision du gouvernement allemand ne saurait être contestée. »

HERZÉGOVINE.

La Turquie fait un suprême effort pour en finir avec cette insurrection. Tous les régiments disséminés depuis le Balkan jusqu'au fond de la Thessalie et de la Macédoine, ont reçu l'ordre de se diriger vers l'Herzégovine. Mais d'un autre côté la Serbie est à la veille d'entrer en lice. Il y a déjà plus de 3,000 Serbes combattant à côté des insurgés, et les enrôlements continuent à se faire publiquement dans toutes les villes de la Serbie. Le gouvernement n'ose pas les empêcher.

Le prince Milan, très-froidement accueilli à son retour de Vienne, a vu défilé sous ses fenêtres, à Konat, 300 volontaires qui lui criaient à tue-tête : « Guerre aux Turcs ! Conduis-nous contre les Turcs ! » et il n'a pas trouvé un mot de blâme pour cette manifestation. Mais ce qui est plus grave, c'est que les élections pour la *Skouptchina* ont donné une si imposante majorité au parti de la guerre, que le ministère a remis sa démission aux mains du prince, sans attendre la réunion de cette Assemblée. Le prince Milan ne sait plus à quel saint se vouer. Il a appelé en toute hâte, à Belgrade, M. Ristich, le chef du parti de la guerre, pour conférer avec lui. Il ne paraît pas cependant qu'il lui confie immédiatement la mission de former un cabinet. On met d'autres noms en avant, mais quel que soit le nouveau ministère, il devra suivre les impulsions de l'Assemblée nationale et le mouvement général de la nation.

Ainsi toutes les remontrances qu'on a faites à Vienne au prince Milan et toutes les assurances de ses intentions pacifiques, qu'il a pu donner au gouvernement autrichien, seront probablement emportées par le vent des événements, car il est fort difficile que la diplomatie puisse aujourd'hui enrayer le mouvement serbe comme elle l'a fait lors de l'affaire de Podgoritza. Les circonstances ne sont plus les mêmes. Alors, il n'y avait pas encore de lutte sur aucun point de la Turquie, entre chrétiens et musulmans. Aujourd'hui, le sang coule, la lice est ouverte et le tocsin sonne de la Slave et du Danube jusqu'au Balkan. Le Monténégro garde encore ostensiblement une attitude expectante.

Le prince Nicolas a convoqué extraordinairement la *Skouptchina* monténégrine pour la consulter sur le parti qu'il doit prendre, et la *Skouptchina* a voté la résolution suivante :

« Le Monténégro gardera la neutralité pendant le temps strictement nécessaire pour que la Turquie puisse déclarer si elle entend donner satisfaction aux demandes légitimes de la population de l'Herzégovine et de la Bosnie, ou non ! Dans le cas de la négative, le Monténégro sort de sa neutralité. »

Cette résolution est tellement conforme aux conseils que le général Ignatieff vient de donner à la Porte, comme on le verra plus loin, qu'il est difficile de ne pas y voir une inspiration de la Russie.

Cependant, le *Glas Tchernogortska*, seul journal paraissant dans le Monténégro et organe du prince Nicolas, doute fort que les choses puissent s'arranger pacifiquement.

« Il y a peu d'espoir, dit-il, que la diplomatie parvienne à ramener la paix dans l'Herzégovine, et le Monténégro doit être prêt à tout événement. Nous pouvons affirmer, sans crainte de nous tromper, que notre gouvernement ne restera pas spectateur indifférent et les bras croisés en présence des événements qui se déroulent. »

La neutralité de la Serbie et du Monténégro tient donc à un cheveu, et si l'on compare les forces militaires de ces deux pays, prenant si peu de place sur la carte de l'Europe, prises ensemble, avec celles de la Turquie, on comprendra le terrible danger qui menace cette dernière. La Turquie procède en ce moment à sa réorganisation militaire, qui doit lui procurer en temps de guerre, d'après les calculs turcs, 700,000 combattants. Mais ce résultat ne sera atteint qu'en 1878, c'est-à-dire dans trois ans.

On lit dans le *Glas Tchernogora* :

La révolte prend des dimensions considérables. La Serbie et le Monténégro ne sauraient rester indifférents. Le peuple demande la guerre. La diplomatie ne peut l'empêcher. Personne ne dépose les armes sur de simples promesses. L'insurrection conduira sûrement à la délivrance. Ce ne sont pas les souverains, ce sont les peuples qui décident. Quand tout s'est soulevé, les Serbes et les Monténégrins ne resteront pas simples spectateurs. A présent ou jamais !

La *Post* de Berlin publie, le 26 août, la lettre suivante, qui lui est adressée par son correspondant de Saint-Petersbourg :

« Les journaux russes qui, par leurs correspondants spéciaux, sont exactement renseignés sur les incidents de la crise qui a éclaté dans l'Herzégovine et dans la Bosnie, reconnaissent, malgré leurs préférences bien marquées pour la politique de non-intervention, que le rétablissement de la paix est impossible dans ces provinces sans une intervention effective des trois puissances du Nord.

« La situation des provinces insurgées est intolérable, la tyrannie des fonctionnaires turcs, la haine des Turcs fanatiques contre les chrétiens ont provoqué un soulèvement qui ne peut plus être réprimé que par la force des armes. Plusieurs correspondants déclarent que bon nombre de Bosniaques et d'Herzégoviniens ambitionnent d'être placés sous la souveraineté de l'Autriche, et, en réalité, cette annexion ne serait pas seulement un bonheur pour ces provinces, elle serait aussi pour l'Autriche une compensation équitable des provinces italiennes qu'elle a abandonnées après les victoires de Lissa et de Custoza. La Russie ne verrait probablement pas dans cette annexion un motif de réclamation quel que part un équivalent.

« On sait, d'ailleurs, que, des trois empires alliés, l'Autriche est le seul qui n'ait éprouvé que des pertes. Il paraît que les hommes d'Etat de la Turquie eux-mêmes ne se font pas illusion sur ce point, que l'étincelle qui couvait d'une façon permanente dans la Bosnie et dans l'Herzégovine pouvait finir tôt ou tard par faire éclater un incendie capable de dévorer l'empire ottoman tout entier. En aucun cas, le soulèvement actuel ne pourra être apaisé par les promesses banales d'un hatt-houmayoun. Si, dans les conseils de la Sublime-Porte, on ne se décide pas à céder à une puissance amie et voisine des provinces qui sont le foyer de l'insurrection, il ne restera plus qu'un seul parti à prendre : celui de faire de la Bosnie et de l'Herzégovine un troisième Etat vassal et à moitié indépendant qui, selon toute apparence, sera le lot du prince Nikita (Nicolas de Monténégro), lequel n'a jamais encore reconnu la souveraineté ottomane. »

Nouvelles militaires.

A propos des réservistes, *paulo minoro eamamus*, il paraît que la question de la barbe cause beaucoup d'inquiétude; sera-t-il permis de la conserver? Faudra-t-il la couper? Sur ce point grave, l'*Avenir militaire* se montre rigoureux; il coupe toutes les barbes au nom du règlement. Il nous semble que le cas n'est pas aussi absolu; n'est-ce pas un peu dur et surtout fort inutile, de rogner huit jours de service? Il nous semble que, dans l'armée allemande, la barbe est tolérée pour

les hommes de la réserve et de la landwehr; l'organisation générale de l'armée n'en fonctionne pas plus mal. Il est évident qu'en tout il faut une mesure; les barbes de sapeur nous paraissent fort menacées; mais, pour les autres, n'admettra-t-on pas une certaine tolérance? Il n'y a pas là de dogme ni de principe.

Du reste, si la question est délicate, elle ne paraît point cependant fort grave. Le mieux est de se préparer tout simplement sans coquetterie à obéir aux prescriptions des chefs de corps.

Un point bien autrement important est celui qui concerne les affaires particulières des réservistes pendant leurs vingt-huit jours d'absence.

Pour les indigents, pour les nécessiteux, pas de doute. Il faut que les communes, à défaut des patrons, viennent en aide aux familles. Mais il y a toute une classe, supérieure par la position sociale et par le gain, qui mérite une égale attention: c'est celle des employés. A cet égard, il appartient aux administrations publiques de donner l'exemple.

La Banque de France, dit-on, diminue de moitié le traitement des rappelés.

Nous croyons que c'est là un bruit erroné; la Banque de France ne peut ainsi frapper d'un impôt le temps d'ailleurs fort limité que ses employés sont forcés de consacrer au pays. Pour nous, la règle la plus simple serait de considérer ces absences forcées, de courte durée et restreintes, puisqu'elles n'ont lieu que deux fois en quatre années, comme un interrompant point le service ordinaire, ou si l'on veut comme assimilées aux cas de maladie.

En somme, le dommage n'est pas bien grand; car dans une administration assez nombreuse, nous avons constaté qu'environ un employé sur quarante se trouve atteint par la loi. Mais que l'Etat prenne l'initiative, qu'il continue le traitement tel quel, et l'exemple s'imposera aux industries privées.

On pourrait objecter que les réservistes sont défrayés de tous frais. Oui, sans doute, en principe; mais, pour peu que l'on veuille réfléchir sur la réalité, il faut bien comprendre que le déplacement entraînera pour beaucoup de réservistes un certain nombre de dépenses nécessaires. Il ne faut pas rendre le devoir plus difficile que de juste.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Plusieurs journaux répètent encore une fois en chœur qu'on étudie au ministère de la guerre un projet de translation à Angers de l'Ecole de cavalerie de Saumur.

Le *Patriote* (d'Angers) ajoute même :

« Ce projet répondrait, croyons-nous, aux vœux de la ville de Saumur, qui a souvent manifesté le désir de voir son Ecole remplacée par une garnison de cavalerie. »

Où diantre le *Patriote* a-t-il connu ces prétendus vœux de la ville de Saumur? C'est exactement le contraire qui est la vérité. Que la feuille républicaine d'Angers veuille bien faire connaître l'origine de ses informations: elle rendra service à notre cité.

C'est bien la vingtième fois qu'on fait courir de tels bruits, et nous ne pensons pas qu'il y ait rien de sérieux dans ceux de ce genre.

AVIS AUX RÉSERVISTES.

Au sujet de l'habillement des réservistes de la classe de 1867 qui doivent être appelés le 3 septembre prochain, M. le ministre de la guerre, entr'autres prescriptions, a arrêté les dispositions suivantes, que MM. les maires sont priés de vouloir bien porter à la connaissance des intéressés par tous les moyens de publicité dont ils disposent :

- « Les réservistes qui seront en possession d'une paire de souliers, de bottes ou de bottines, selon l'arme, en assez bon état pour être portés pendant la durée du séjour de ces militaires au corps, ne devront recevoir aucun effet de cette nature des magasins réglementaires; mais il leur sera alloué, à titre de dédommagement, une indemnité fixée à trois francs.
- « Les réservistes ne devront recevoir qu'une seule chemise; ils utiliseront celle avec laquelle ils arriveront au corps, et recevront, à titre de dédommagement, une indemnité de un franc. »

L'UNIVERSITÉ LIBRE D'ANGERS.

Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, écrit à Mgr l'évêque d'Angers :

« Vous allez inaugurer à Angers une grande œuvre, qu'accompagnent tous mes vœux d'évêque et d'enfant du pays. Personne mieux que vous n'est capable de l'entreprendre et de la conduire à bonne fin; les conditions topographiques de la ville, non moins que sa nature et l'esprit de sa population, semblent l'y prédestiner.

« Que Dieu bénisse donc et couronne vos efforts. Leur succès ne dépassera jamais tous mes souhaits. »

Mgr d'Evreux écrit à Mgr Freppel :

« J'ai lu avec grand intérêt votre belle circulaire sur votre Université angevine. Mes meilleurs vœux vous sont acquis. »

Mgr l'évêque de Luçon vient également d'écrire à Mgr d'Angers au sujet de la fondation d'une Université libre dans cette ville. « J'entre à cet égard dans toutes vos vues, Monseigneur, écrit l'éminent prélat, et je m'associe volontiers à un projet dont la réalisation serait incontestablement un immense bienfait pour nos religieuses populations de l'Ouest. »

Le pèlerinage de Russé, à Notre-Dame-de-Guérison, aura lieu, avec son éclat habituel, le mardi 14 septembre; les vêpres, suivies de la procession et du sermon, auront lieu à 2 heures 1/2.

Par arrêté, en date du 24 août, une session extraordinaire, exclusivement réservée aux engagés volontaires d'un an, sera ouverte devant les facultés des sciences et les facultés des lettres, le 25 octobre 1875, pour les épreuves de baccalauréat.

A un vœu du Conseil général d'Indre-et-Loire, le ministre de la guerre a fait la réponse suivante qui intéresse tous les réservistes :

« Je regrette de ne pouvoir donner satisfaction au vœu émis par le conseil général d'Indre-et-Loire sur l'opportunité de retarder l'appel des réservistes de la classe 1867 de ce département. Prescrire actuellement de retarder l'appel serait apporter dans cette opération un trouble qui serait préjudiciable à sa bonne exécution. D'ailleurs, le prochain appel de la classe de 1874 doit coïncider avec le départ des réservistes de 1867 et les casernements manqueraient par suite du retard demandé, si les deux classes se trouvaient simultanément sous les drapeaux. »

On n'a pas oublié le prestidigitateur qui vint à Saumur, il y a quinze mois environ, revêtu de son superbe costume palicard, à la veste brodée et soutachée d'or, à la jupe d'une éclatante blancheur, nous charmer toute une soirée par les tours les plus variés et les plus adroitement exécutés.

M. Mélidès revient à Saumur, après un trop long délai (c'est le reproche que nous lui adressons), remplir la promesse qu'il avait faite à ses nombreux admirateurs de leur donner une seconde soirée. Dimanche prochain, il rachètera ce retard si prolongé par un spectacle des plus attrayants, avec un programme entièrement nouveau, et, sans avoir l'air d'y toucher, il nous fera des tours les plus curieux et les plus extraordinaires. Entre mille, citons la *Malle du Japon*, dont de prétendus physiciens n'ont donné jusqu'à présent qu'une pâle copie. C'est, paraît-il, un tour d'adresse et un tour de force qui n'a pas eu moins de 180 représentations à Paris et a toujours fait salle comble.

Ainsi, avis aux amateurs.

La musique de Chinon au concours des Sables-d'Olonne.

La musique de Chinon mérite une mention particulière. Elle compte à peine deux années d'existence, et n'est composée en grande partie que de jeunes éléments formés depuis quelques mois. C'était du reste son début dans un concours. Elle avait pour concurrent une fort bonne musique, celle de Rochefort-sur-Mer, déjà pourvue de plusieurs médailles d'or et de vermeil. La musique de Chinon a donc bien mérité en remportant le premier prix au concours de lecture à vue et le second au concours d'exécution. M. Puyssen son président et M. Lau-

rent son directeur sont ainsi justement récompensés de la tâche difficile de l'organisation d'une musique à Chinon, et les sympathiques encouragements des Chinonais ne leur feront pas défaut. L'un des juges, M. de Groot, compositeur, a tenu particulièrement à féliciter ces deux messieurs de ce premier succès. (Union libérale.)

D'après la loi, les hospices, bureaux de bienfaisance et autres établissements charitables ne peuvent, de même que les communes et les départements, faire l'acquisition d'immeubles qu'après avoir procédé aux formalités de purge d'hypothèques. Il n'est fait d'exception à la règle que pour les propriétés acquises par voie d'expropriation et dont la valeur ne dépasse pas 500 fr.

Cet état de choses, qui crée des longueurs et entraîne un surcroît considérable de dépenses, ayant donné lieu à des plaintes répétées, le maréchal de Mac-Mahon, sur la proposition du ministre de l'intérieur, vient de signer un décret portant que les établissements charitables seront exemptés des formalités de purge d'hypothèques pour toutes les acquisitions de moins de 500 fr., alors même que la vente aura été faite à l'amiable.

En portant cette décision à la connaissance des préfets, le ministre de l'intérieur insiste sur ce point que ce n'est là qu'une faculté à laquelle les établissements intéressés pourront renoncer toutes les fois qu'il y aura doute sur la situation du vendeur.

On lit dans le Figaro :

Nous demandions l'autre jour aux Compagnies de chemins de fer, à l'occasion de l'ouverture de la chasse, pourquoi elles ne délivrent pas des billets pour les chiens au guichet où elles en délivrent pour les voyageurs, au lieu de forcer les Nemrods à faire enregistrer aux bagages ces malheureuses bêtes qu'il faut traîner au milieu des colis et des malles.

Voici ce qui se pratique en Belgique :

On donne pour les chiens des billets de troisième classe. C'est un peu plus cher qu'en France, mais c'est plus commode :

1° Les chasseurs ne sont pas obligés de passer à deux guichets avec tout leur attirail sur le dos;

2° Quand ils voyagent en troisième classe avec leurs chiens, ils ont droit à deux places dans le compartiment; d'où placement facile du fusil, du carnier, etc.;

3° Ils peuvent, s'il y a lieu, prendre des billets d'aller et retour: toute la besogne se trouve faite au départ.

Encore une fois, pourquoi nos Compagnies de chemins de fer ne rompraient-elles pas avec la routine? Pourquoi ne simplifieraient-elles pas un service si facile à régulariser?

Un bien triste accident, et qui a produit une émotion douloureuse dans la ville de Mayenne, a eu lieu le 26 août sur le territoire de cette commune.

M. Tetin, employé du télégraphe de Mayenne, et un de ses collègues de Laval, M. Lebihan, se rendirent après avoir dîné ensemble au lieu dit de la Courbe pour y prendre un bain. Ils étaient accompagnés du neveu de M. Tetin et de M. Lesage. Ces messieurs s'étaient jetés à l'eau et se baignaient depuis quelque temps déjà, lorsque M. Lebihan aperçut M. Tetin qui lui faisait signe avec le bras de venir à son aide. M. Lebihan se dirigea rapidement vers son collègue, le saisit par un bras et s'efforça de l'entraîner vers la rive; mais, n'étant pas très-bon nageur, ses forces le trahirent et il fut obligé d'abandonner le malheureux dont il avait entrepris le sauvetage.

Il appela au secours; plusieurs personnes accoururent et retirèrent de l'eau M. Tetin, qui ne donnait plus aucun signe de vie. On s'empressa de le frictionner en attendant l'arrivée de M. Moriceau, médecin, qu'on était allé chercher en toute hâte; mais le docteur, à son arrivée, constata que tous les soins étaient inutiles, qu'on était en présence d'un cadavre. M. Tetin était âgé de 39 ans.

Faits divers.

Il est intéressant de voir dans quelles proportions effrayantes la dette publique des États européens a augmenté dans l'espace de 160 ans.

Le total de la dette publique des différents

États de l'Europe a été, en 1705, de 7 milliards 1/2 de francs; en 1789, de 12 milliards 800 millions; en 1820, de 37 milliards 500 millions; en 1847, de 42 milliards; en 1874, les dettes de l'Europe se montaient au chiffre respectable de 96 milliards 254 millions de francs.

On envoie de Calais de nouveaux détails sur le prodigieux tour de force que le capitaine Webb vient d'accomplir: la traversée de la Manche :

« C'est à une heure de l'après-midi que le capitaine Webb est parti de Douvres à la nage, escorté par un petit bateau à voile et deux canots à rames, dans lesquels se trouvaient une vingtaine de représentants de la presse anglaise. Le capitaine Webb avait pour tout costume un caleçon de bain en caoutchouc. Il s'était enduit le corps d'huile afin de se préserver autant que possible du froid de la mer.

« Pendant sa traversée, qui a duré vingt et une heures et quarante-cinq minutes, il n'a pris qu'un peu de viande dans du pain et un peu de cognac qu'on lui a jeté d'un des bateaux qui l'accompagnaient; il a tenté d'entrer dans les jetées du port de Calais, qui se trouvaient à 500 mètres de l'endroit où il a abordé; mais il en a été empêché par la force des courants. Une voiture qui se trouvait sur la plage l'a emmené après l'avoir enveloppé dans une camisole de laine.

« En arrivant à l'hôtel de Paris, le docteur Darnel lui a fait prendre un bain de pieds très-chaud, afin d'éviter une congestion qui aurait pu se produire par le froid. Après avoir passé l'après-midi dans son lit, il a pu se lever et paraître à sa croisée pour remercier la musique, qui lui donnait une sérénade. »

A ce propos, le *Figaro* édite le paradoxe suivant, assez spécieux :

« La natation devrait être à tout jamais bannie de nos mœurs. Il est prouvé par les statistiques que sur cent personnes qui périssent par l'eau, quatre-vingt-dix ne se sont noyées que parce qu'elles savaient nager. L'homme qui ne sait pas nager ne se risque dans l'eau qu'avec des précautions de toutes sortes. Il ne se baigne généralement que près du bord, n'ayant de l'eau que jusqu'aux épaules, se cramponnant quand il le peut à une corde solide. Le nageur, au contraire, va de l'avant, pique des têtes, s'oublie, jusqu'au jour où une crampe soudaine ou quelques herbes invisibles le retiennent sous l'eau assez longtemps pour le supprimer du nombre des vivants. »

On a abattu il y a quelques jours à l'école d'Alfort, — pour la première fois depuis que l'école existe, — un âne enragé.

Le pauvre animal, — qui appartient à un cultivateur de Villeneuve-Saint-Georges, nommé Felix Pottager, — avait été mordu, il y a trois mois. On n'avait pas pris la précaution de cautériser la blessure, qui avait fini par se cicatriser.

L'âne ne semblait plus s'en ressentir le moins du monde, lorsque, il y a quinze jours, il donna tout à coup des signes évidents de maladie et refusa de manger.

L'autre jour, son maître, en entrant le matin à l'écurie, trouva la mangeoire toute brisée. L'âne l'avait broyée avec ses dents.

Ne se doutant aucunement du genre de maladie dont pouvait être atteinte sa bête, Pottager résolut de la conduire à Alfort. En conséquence il sella et bridait son âne sans que celui-ci se défendit, monta dessus et partit.

Mais l'animal ne se trouva pas plus tôt sur la grand'route qu'il s'élança tout à coup droit devant lui, à un galop furieux. En même temps, une écume sanguinolente lui venait à la bouche. Pottager fut frappé d'un trait de lumière.

— Mon âne est enragé! s'écria-t-il... je suis emporté par un âne enragé!

Désespérément cramponné au bât, il ferma les yeux. Un choc violent le réveilla. L'âne venait de s'abattre, et, bien qu'en tombant il se fût blessé, il cherchait à mordre son maître. Celui-ci se sauva en courant.

Le hasard l'avait amené à quelques pas de l'école d'Alfort. L'âne fut reconnu hydrophobe et immédiatement abattu.

Quant à Pottager, il avait été si épouvanté qu'il fallut le porter chez lui.

Pour les articles non signés: P. GODERT.

Institution de M^{me} V^e CAVELIER.

Une rentrée aura lieu lundi, 6 septembre, pour toutes les élèves qui ne voudront pas prendre de plus longues vacances.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N^o 4696. — 28 Août 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Evénements d'Espagne: la Nouvelle-Calédonie; — Les idoles et les armes javanaises; — L'exposition Bazin; — Le château de Montargis; — Les fêtes militaires de Saumur. — L'imbécile de Cinq-Fourchettes, nouvelle, par Bret Harte (fin). — L'exposition de géographie; — Chronique du Sport. — Variétés: Quelques pages d'histoire musicale (VI). — En voyage, par Bertall. — Un numéro gagnant, nouvelle, par M. Charles Joliet. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — L'Herzégovine. — Echecs.

Gravures: Grande fête donnée à l'Ecole de cavalerie de Saumur. — Evénements d'Espagne: les positions de Seo d'Urgel, théâtre actuel des opérations en Catalogne. — Nouvelle-Calédonie: les mines de Balade; — La caserne d'infanterie à Nouméa; — Case du chef de tribu Gelina, à Kanala. — L'exposition géographique au palais des Tuileries: idoles et armes javanaises exposées par M. Van den Broeck. — L'exposition maritime et fluviale au palais de l'Industrie: visite du maréchal de MacMahon à l'exposition de M. Bazin. — La France pittoresque: Montargis; vue de la porte du château.

— En voyage, par Bertall (4 sujets). — Carte de l'Herzégovine. — Rébus.

Le **Dictionnaire abrégé de la Langue française** que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C^{ie}, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les dix-sept premiers fascicules sont en vente.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

EAU FIGARO

Teinture par Cheveux et Barbe, garantie sans nitrate. Parfum délicieux. Emploi facile. Résultat certain. Paris, Société d'Hygiène française, 1, R^e V. — Nouvelle. Le 2, 5^e. A Saumur, chez Bouché, 2, rue Saint-Jean.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MENTÈRE, place du Pilori.

Marché de Saumur du 28 août.

Froment (Ph.) 77 k.	19 13	Huile de lin.	50	40
2 ^e qualité.	74	Graine trèfle	50	60
Seigle	75	— luzerne	50	50
Orge	65	Foin (h. bar.)	780	100
Avoine, bar.	50	Luzerne	780	90
Fèves	75	Paille	780	55
Pois blancs	80	Amandes	50	—
— rouges	80	— cassées	50	—
Graine de lin.	70	Cire jaune.	50	250
Colza	65	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Chevevis	50	— qualité (52 k. 500)	—	—
Huile de noix	50	2 ^e	—	—
— chevevis	50	3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (à hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité	à	à
Id.	2 ^e id.	à	à 75
Ordin., envir. de Saumur 1874.	1 ^{re} id.	à	à 50
Id.	2 ^e id.	à	à 55
Saint-Léger et environs 1874.	1 ^{re} id.	à	à 55
Id.	2 ^e id.	à	à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 ^{re} id.	à	à 50
Id.	2 ^e id.	à	à 55
La Vienne. 1874.	1 ^{re} id.	à	à 45

ROUGES (à hect. 20).

Souzy et environs, 1874	1 ^{re} qualité	à	à
Champigny, 1873	Id.	à	à
Id.	2 ^e id.	à	à
Id.	3 ^e id.	à	à
Varrains, 1873	Id.	à	à
Varrains, 1874	Id.	à	à
Bourgneil, 1873	Id.	à	à
Id.	1 ^{re} qualité	à	à
Id., 1874.	Id.	à	à
Id.	2 ^e id.	à	à
Restigné	Id.	à	à
Chillon, 1873	Id.	à	à
Id.	1 ^{re} id.	à	à
Id., 1874	Id.	à	à
Id.	2 ^e id.	à	à
Id.	3 ^e id.	à	à

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 — — — — —
7 — 35 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:
6 heures — minutes du matin.
10 — 45 — — — — —
6 — 50 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 AOUT 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	66	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	750	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	668	75	1 25
4 1/2 % jouiss. septembre.	97	50	»	Crédit Mobilier	171	25	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	395	»	»
5 % jouiss. novembre	103	»	»	Crédit foncier d'Autriche	545	»	»	Société autrichienne, j. janv.	606	25	8 75
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	224	50	»	Est, jouissance nov.	576	25	»	Orléans	313	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	480	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	960	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	311	»	»
— 1865, 4 %	495	»	»	Midi, jouissance juillet	695	»	»	Est	308	50	»
— 1869, 3 %	346	»	»	Nord, jouissance juillet	1172	50	»	Nord	316	»	»
— 1871, 3 %	323	50	»	Orléans, jouissance octobre	988	75	»	Ouest	308	50	»
— 1875, 4 %	468	»	»	Quest, jouissance juillet, 65.	620	»	2 50	Midi	305	»	»
Banque de France, j. juillet.	3850	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charantes	359	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	597	50	»	Compagnie parisienne du Gaz.	996	25	»	Vendée	325	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	Société immobilière, j. janv.	27	»	»	Canal de Suez	525	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	325	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	265	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	910	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 3 mai 1875)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — —
9 — 1 — — — — —
1 — 33 — — — — —
4 — 19 — — — — —
7 — 23 — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — —
9 — 50 — — — — —
12 — 38 — — — — —
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à

EXTRAIT D'UN ACTE

Concernant une société commerciale.

Suivant acte sous seing-privé, en date, à Saumur, du trois août mil huit cent soixante-quinze, enregistré au bureau de Saumur, le vingt-trois du même mois, folio 107, verso, case 7, par M. Cuinat, receveur, qui a reçu, société, cent francs, marché, cent trente-huit francs quarante centimes, et décimes, cinquante-huit francs soixante centimes,

MM. Rémy Chauvineau et Gustave Maurice, négociants, demeurant à Saumur,

Sont convenus de ce qui suit :
La société, en nom collectif, établie entre eux, à Saumur, pour faire le commerce de nouveautés, contractée pour douze années, qui ont commencé le premier septembre mil huit cent soixante-quatre, soivent acte sous seing-privé, du vingt-et-un mai mil huit cent soixante-quatre, enregistré, est prolongée de six années et onze mois, à partir du premier septembre mil huit cent soixante-seize, et ne devra plus expirer que le premier août mil huit cent quatre-vingt-trois.

Les conditions de cette prolongation sont les suivantes :

Dans le cas où, à l'inventaire qui sera fait chaque année le premier août, la maison n'aurait réalisé aucun bénéfice, ou aurait fait des pertes, la société sera dissoute si l'un des associés l'exige; l'année pendant laquelle seront faits les changements et réparations dont il est question ci-après, exceptée.

Le siège de la maison de commerce sera à Saumur, dans la maison appartenant à M. Chauvineau, place Saint-Pierre. La raison sera Chauvineau et G. Maurice; chacun des associés, aura la signature sociale, mais ne pourra en user que pour les besoins de la société; en conséquence, tous les billets, lettres de change, et généralement tous engagements, exprimeront la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

M. G. Maurice gèrera la maison; M. Chauvineau sera chargé de tous les achats autres que ceux des rayons de mercerie, bonneterie, confections pour hommes et draperie.

Le capital social est fixé à cent mille francs; chacun des associés devra laisser dans la maison la moitié de cette somme.

Chacun des associés prélèvera, avant tous frais, un intérêt de 6 0/0 du montant de ses apports dans la société. M. Maurice seul prélèvera, à partir du premier août mil huit cent soixante-seize, en plus de ses intérêts, une somme de deux mille francs pour l'indemnité du travail qu'il donne dans la maison.

Chacun des associés sera fondé pour moitié dans l'entreprise.

Les bénéfices et les pertes seront supportés et touchés dans la même proportion.

Un agrandissement sera fait pour donner de l'extension au rayon de confection pour hommes, et tous les frais nécessaires pour cet agrandissement et le changement résultant de l'appropriation des chambres à de nouvelles destinations, ainsi que diverses réparations, seront payés par la société.

Une copie de l'acte sous seing-privé, du trois août mil huit cent soixante-quinze, signée par les deux associés, a été déposée, le trente-et-un août mil huit cent soixante-quinze, au greffe du tribunal de commerce de Saumur, et une seconde copie, signée de même, dudit acte, a été déposée au greffe de la justice de paix du canton sud de Saumur, le trente-et-un août mil huit cent soixante-quinze.

Pour extrait, dressé à Saumur, par les deux associés sous-signés, le deux septembre mil huit cent soixante-quinze.

Vu et lu.
Signé: G. MAURICE. Vu et lu.
Signé: CHAUVINEAU.

A CÉDER
Pour cause de santé.
UN
MAGASIN DE FERBLANTERIE
BIEN ACHALANDÉ,
Situé dans un des meilleurs quartiers de la ville de Blois.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UN JOLI CHIEN D'ARRÊT, parfaitement dressé, âgé de deux ans et demi, ayant eu la maladie des chiens.
S'adresser à M. DESCHAMPS, hôtel du Belvédère. (410)

A VENDRE

OU A LOUER
DE SUITE,
Ensemble ou séparément, au gré des amateurs,

LE BEAU JARDIN

ET
LES VASTES BATIMENTS

DE LA MAREMAILLET

Situés à Saumur, en face de l'institution Saint-Louis, joignant la rue d'Alsace au levé d'Enceinte et la rue Neuve-des-Bouchers.

Ce jardin, qui contient 1 hectare 27 ares environ, est planté de rangées de vigne et d'une grande quantité de bons arbres à fruits en plein rapport.

Il existe dix bassins alimentés par trois bons puits.

La qualité exceptionnelle du terrain convient pour toutes cultures.

S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, rue du Petit-Mail, 11, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (406)

A VENDRE

UNE BONNE CHÈVRE NOURRISSÉE.
S'adresser au bureau du journal.

UN FOUORE

D'une contenance d'environ trente-deux barriques.
S'adresser au bureau du journal.

IL A ÉTÉ PERDU, dans la soirée du 26 août, sur la route de Saumur à Thouars, par Montreuil, une petite malle en cuir jaune.
La rapporter à Paineau, messager. Il y aura récompense. (417)

UNE MAISON DE ROUENNERIE demande un apprenti.
S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

AVIS

La chasse est interdite sur la propriété de la **Bibardière**, communes d'Annonnes et de Vivy, appartenant à M^{me} Lehou-Daudet.



CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Église, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mulier, 2 vol. in-8^o raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romainum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grand carte de France, montée sur toile et goualée, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sawagout, 43 vol. cartonnés. 390 fr.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Moreaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers; c'est-à-dire qu'un piano eau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve dans tous les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtées par Mendelssohn, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 41 volumes grand format. Prix: 500 fr.
Brevi francs des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

LIEBIG

BOUILLON INSTANTANÉ

ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
Pour Soupes et pour Assaisonnement

4 MÉDAILLES, 5 DIPLOMES D'HONNEUR
1867, 1868, 1869, 1872, 1873

Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne

Mis hors concours — Lyon 1872

SE VEND PARTOUT

EN GROS: 50, rue des Pelletiers, Ecuries, PARIS.